

Saint-Rémi d'Amherst, le 30 juin 2009

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 30<sup>e</sup> jour du mois de juin 2009, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Carole C. Martineau, Daniel Lampron, Luce Lavigne et Yves Duval.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Je, soussigné, certifie que les membres du conseil ont été avisés de la tenue de cette séance, à l'aide d'un avis de convocation daté du 18 juin 2009 et signé par les membres du conseil.

---

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. / dga

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée extraordinaire du 30 juin 2009

- 1- Programme Fonds Chantier Canada-Québec
- 2- Traitement des insectes piqueurs
- 3- Assermentation de l'agent de sécurité

#### PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit autorisé à présenter le projet « Réfection de la rue St-Louis et autres chemins municipaux » au Programme Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) et à signer tout document pertinent ;

Que la municipalité d'Amherst s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adoptée à la majorité.

#### PROJET FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC, DEMANDE DE SOUMISSIONS

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit autorisé à demander des soumissions pour la réalisation des travaux projetés dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec dès que celui-ci sera accepté.

Adoptée à la majorité.

TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS 2009 PAR CONSEILLER FORESTIER ROY

Compte tenu que les résultats des derniers tests de nuisances ne rencontrent pas les objectifs garantis au formulaire de soumission de la firme Conseiller forestier Roy sur l'ensemble du territoire ;

Compte tenu du maintien du nombre élevé de plaintes des citoyens depuis la dernière rencontre avec M. Antoine Roy ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil informe Conseiller forestier Roy qu'il réévaluera le dossier pour les années à venir.

Adoptée à la majorité.

ASSERMENTATION DES AGENTS DE LA FIRME PROSECUR

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que les patrouilleurs de l'agence de sécurité Prosecur soient assermentés pour leur permettre de faire appliquer les règlements municipaux et qu'ils soient autorisés à patrouiller sur les chemins privés avec l'autorisation des propriétaires concernés.

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, sec.-trésorière adj./dga